FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (CE) n° 1907/2006 tel que modifié par le règlement (UE) n° 2020/878 et le règlement (CE) n° 1272/2008

Remplace la date 20-mai-2022 **Date de révision** 21-avr.-2024 **Numéro de révision** 4

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Codes produit 51676

Numéro du fiche de données de sécurité 51676

Nom du produit XIAMETER OFX 5324 FLUID

Autres moyens d'identification

Nom de la substance Diméthylsiloxanes et silicones, 3-hydroxypropylméthyle, éthoxylés

Numéro CAS 68937-54-2

Substance pure/mélange Substance

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Surface active agents
Cosmétiques

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur
Univar Solutions Belgium N.V.
Riverside Business Park Building G
Bd International 55
Internationalelaan 55
1070 Brussels
BEL
Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail SDS.EMEA@univarsolutions.com

Numéro d'appel hors urgences +32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)
Numéro d'appel d'urgence national Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008	
Europe	**112**

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aquatique chronique	Catégorie 2 - (H411)

2.2. Éléments d'étiquetage

Mentions de danger
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
P234 - Conserver uniquement dans l'emballage d'origine
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
P391 - Recueillir le produit répandu
P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

2.3. Autres dangers

De l'hydrogène gazeux peut être libéré. L'hydrogène est inflammable et peut former des mélanges explosifs avec l'air. Éviter le contact avec :. Eau. Alcools. Acide. Bases. Agent oxydant.

Évaluation PBT et vPvB Le produit contient des substances classées PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
DIMETHYL METHYL(PROPYL(POLY(EO(HYDROXY) SILOXANE, TRIMETHYL SILOXY TERM 68937-54-2	<= 100%	Aucune donnée disponible	-	Non classé	-	-	-
POLYETHYLENE GLYCOL 25322-68-3	>= 3.0 - <= 5.0 %	Aucune donnée disponible	500-038-2	Non classé	-	-	-
DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE	>= 0.33 - <= 0.67 %	01-2119511367-43-XXXX	208-764-9	Non classé	-	-	-

541-02-6							
OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE 556-67-2	>= 0.36 - <= 0.45 %	01-2119529238-36-XXXX	209-136-7 (014-018-00-1)	Flam. Liq. 3 (H226) Aquatic Chronic 1 (H410) Repr. 2 (H361f)	-	-	10
DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE 540-97-6	>= 0.17 - <= 0.25 %	01-2119517435-42-XXXX	208-762-8	Non classé	-	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë
Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
POLYETHYLENE GLYCOL 25322-68-3	> 10000	> 20000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE 541-02-6	> 24134	> 2000	= 8.67	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE 556-67-2	> 4800	> 2400	= 36	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE 540-97-6	> 2000	> 2000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit contient une ou plusieurs substance(s) candidate(s) extrêmement préoccupante(s) (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

Nom chimique	Numéro CAS	Liste candidate des substances SVHC
DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE	541-02-6	X
OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE	556-67-2	X
DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE	540-97-6	X

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

Inhalation EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Rincer abondamment la bouche avec de

l'eau. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Contact avec la peau EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Ingestion Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin en cas de symptômes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Yeux Peut entraîner une irritation passagère des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO_2). Jet d'eau.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression. Agent chimique sec.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire. L'application de mousse libérera des quantités importantes d'hydrogène gazeux qui peuvent être emprisonnées sous la couverture de mousse.

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone. Oxydes de silicium. Formaldéhyde. Aldéhydes. Alcools. Éther. Acides organiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Code d'action d'urgence (EAC) •3Z

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure. Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination. De l'hydrogène gazeux peut être libéré. L'hydrogène est inflammable et peut former des mélanges explosifs avec l'air. Éviter le contact avec :. Eau. Acide. Bases. Alcools. Agent oxydant.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs. Ne pas avaler. Protéger de l'humidité. Eau. Évitez de renverser. Éviter le rejet dans l'environnement. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Les contenants vides retiennent les résidus de produit et peuvent être dangereux.

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Garder sous clef. Conserver à l'écart des matériaux suivants. Agents comburants forts. Acides forts. Bases fortes. Le produit peut dégager d'infimes quantités d'hydrogène gazeux inflammable qui peuvent s'accumuler. Ne reconditionnez pas. En cas d'échauffement fort se produit une surpression qui peut entraîner une explosion de l'emballage fermé.

Classe d'entreposage (TRGS 510) LGK 10.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)
Voir la section 1 pour plus d'informations.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
POLYETHYLENE GLYCOL 25322-68-3	-	112 mg/kg bw/day [4] [6]	40.2 mg/m³ [4] [6]
DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE 541-02-6	-	-	97.3 mg/m³ [4] [6] 24.2 mg/m³ [5] [6]
OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE 556-67-2	-	-	73 mg/m³ [4] [6] 73 mg/m³ [5] [6]
DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE 540-97-6	-	-	11 mg/m³ [4] [6] 1.22 mg/m³ [5] [6] 6.1 mg/m³ [5] [7]

Notes
[4] Effets systémiques sur la santé.
[5] Effets localisés sur la santé.
[6] À long terme.
[7] À court terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses Aucune information disponible
Notes

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
POLYETHYLENE GLYCOL 25322-68-3	40 mg/kg bw/day [4] [6]	-	7.14 mg/m³ [4] [6]
DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE 541-02-6	5 mg/kg bw/day [4] [6]	-	17.3 mg/m³ [4] [6] 4.3 mg/m³ [5] [6]
OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE 556-67-2	3.7 mg/kg bw/day [4] [6]	-	13 mg/m³ [4] [6] 13 mg/m³ [5] [6]
DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE 540-97-6	1.7 mg/kg bw/day [4] [6] 1.7 mg/kg bw/day [4] [7]	-	2.7 mg/m³ [4] [6] 0.3 mg/m³ [5] [6] 1.5 mg/m³ [5] [7]

Notes
[4] Effets systémiques sur la santé.
[5] Effets localisés sur la santé.
[6] À long terme.
[7] À court terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
POLYETHYLENE GLYCOL 25322-68-3	0.273 g/L	1 mg/L	27.3 mg/L	0.1 mg/L	-
DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE 541-02-6	>0.0012 mg/l	-	>0.00012 mg/l	-	-
OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE 556-67-2	0.0015 mg/L	-	0.00015 mg/L	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
POLYETHYLENE GLYCOL 25322-68-3	1030 mg/kg sediment dw	103 mg/kg sediment dw	-	46.4 mg/kg soil dw	-
DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE 541-02-6	11 mg/kg sediment dw	1.1 mg/kg sediment dw	10 mg/L	2.54 mg/kg soil dw	16 mg/kg food
OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE 556-67-2	3 mg/kg sediment dw	0.3 mg/kg sediment dw	10 mg/L	0.54 mg/kg soil dw	41 mg/kg food
DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE 540-97-6	13 mg/kg sediment dw	1.3 mg/kg sediment dw	-	-	66.7 mg/kg food

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Aucune information disponible.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Utiliser une protection oculaire selon la norme EN 166.

Protection des mains Porter des gants appropriés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

Gants			
Temps de contact	EPI - Matériaux des gants	Épaisseur des gants	Délai de rupture
	Porter des gants de protection en caoutchouc butyle	> 0.35 mm	> 120 minutes
	Stratifié d'alcool éthylvinylique ("EVAL")	> 0.35 mm	> 120 minutes
	Porter des gants de protection en Néoprène™	> 0.35 mm	> 120 minutes
	Porter des gants de protection en caoutchouc nitrile	> 0.35 mm	> 120 minutes
	Polychlorure de vinyle (PVC).	> 0.35 mm	> 120 minutes
	Porter des gants de protection en Viton™	> 0.35 mm	> 120 minutes

Protection de la peau et du corps Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact probable avec la peau.

Protection respiratoire Utiliser une protection respiratoire adaptée.
Filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387. Type AP2.

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Liquide
Couleur	Orange
Odeur	Caractéristique
Seuil olfactif	Aucune information disponible

Propriété	**Valeurs**	**Remarques • Méthode**
Point de fusion / point de congélation		Indéterminé(e)(s).
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	> 150 °C	@ 760 mmHg.
Inflammabilité		Aucune information disponible.
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucune information disponible.
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité		
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité		
Point d'éclair	103 °C	Pensky-Martens closed cup.
Température d'auto-inflammabilité		Aucune information disponible.
Température de décomposition		Aucune information disponible.
pH		Aucune information disponible.
pH (en solution aqueuse)		Aucune information disponible.
Viscosité cinématique	350 mm²/s	@ 25 °C.
Viscosité dynamique		Aucune information disponible.
Hydrosolubilité		Indéterminé(e)(s).
Solubilité(s)		Aucune information disponible.
Coefficient de partage		Indéterminé(e)(s).
Pression de vapeur		Aucune information disponible.
Densité relative	1.04	
Masse volumique apparente		Aucune information disponible
Densité de liquide	Aucune information disponible	Aucune information disponible
Densité de vapeur		Aucune information disponible.
Caractéristiques des particules		non applicable.
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
non applicable

Propriétés explosives	Non considéré comme explosif.
Liquides inflammables	Inflammable (voir point d'éclair)
Matières solides inflammables	non applicable
Substances et mélanges auto-échauffants	La substance ou le mélange n'est pas classé comme auto-échauffant.
Propriétés comburantes	Ne répond pas aux critères de classification comme comburant
Corrosif pour les métaux	Non corrosif pour les métaux

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun effet connu dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques	Aucun(e).
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Les matériaux suivants peuvent réagir avec le produit :. Agents comburants forts. De l'hydrogène gazeux peut être libéré. L'hydrogène est inflammable et peut former des mélanges explosifs avec l'air. Éviter le contact avec :. Eau. Alcools. Acide. Bases. Agent oxydant. Métaux. Produits de décomposition dangereux seront formés à des températures élevées.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Protéger de l’humidité.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Agents comburants forts. Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Oxydes de silicium. Formaldéhyde. Aldéhydes. Alcools. Éther. Acides organiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d’exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation	L’inhalation de vapeurs à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire.
Contact oculaire	Peut entraîner une irritation passagère des yeux.
Contact avec la peau	Peut provoquer une légère irritation cutanée. Rougeur.
Ingestion	Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

> 5000 mg/kg > 2000 mg/kg

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
POLYETHYLENE GLYCOL	> 10000 mg/kg (Rat)	> 10000 mg/kg (Rat)	> 2.5 mg/l (Rat) (6h)
DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE	> 24134 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	= 8.67 mg/L (Rat) 4 h
OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE	> 4800 mg/kg (Rat)	> 2400 mg/kg (Rat)	= 36 mg/L (Rat) 4 h
DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE	> 2000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Peut provoquer une légère irritation cutanée. Rougeur.

DIMETHYL METHYL(PROPYL(POLY(EO(HYDROXY) SILOXANE, TRIMETHYL SILOXY TERM (68937-54-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Peut provoquer une légère irritation Rougeur

POLYETHYLENE GLYCOL (25322-68-3)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Non irritant pendant l'utilisation normale

DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (541-02-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Non irritant pendant l'utilisation normale

OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Non irritant pendant l'utilisation normale

DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (540-97-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Non irritant pendant l'utilisation normale

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Peut entraîner une irritation passagère des yeux.

DIMETHYL METHYL(PROPYL(POLY(EO(HYDROXY) SILOXANE, TRIMETHYL SILOXY TERM (68937-54-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Peut entraîner une irritation passagère des yeux

POLYETHYLENE GLYCOL (25322-68-3)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Peut entraîner une irritation passagère des yeux

DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (541-02-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					non irritant

OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					non irritant

DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (540-97-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Peut entraîner une irritation passagère des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Non sensibilisant.

DIMETHYL METHYL(PROPYL(POLY(EO(HYDROXY) SILOXANE, TRIMETHYL SILOXY TERM (68937-54-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

POLYETHYLENE GLYCOL (25322-68-3)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané
	Résultats sur l'humain	Cutané(e)	Négatif

DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (541-02-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Souris	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (540-97-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

Mutagénicité sur les cellules germinales Ne présente pas d'effet mutagène dans les expériences sur l'animal.

Informations sur les composants

DIMETHYL METHYL(PROPYL(POLY(EO(HYDROXY) SILOXANE, TRIMETHYL SILOXY TERM (68937-54-2)

Méthode	Espèce	Résultats
	Test d'Ames	Négatif

POLYETHYLENE GLYCOL (25322-68-3)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif
		Négatif Ne présente pas d'effet mutagène dans les expériences sur l'animal

DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (541-02-6)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif
		Ne présente pas d'effet mutagène dans les expériences sur l'animal

OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif
		Ne présente pas d'effet mutagène dans les expériences sur l'animal

DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (540-97-6)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif
		Ne présente pas d'effet mutagène dans les expériences sur l'animal

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Informations sur les composants

POLYETHYLENE GLYCOL (25322-68-3)

Méthode	Espèce	Résultats
		N'a pas provoqué de cancer chez les animaux de laboratoire.

DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (541-02-6)

Méthode	Espèce	Résultats
		Les résultats d'une étude de deux ans sur l'exposition répétée par inhalation à la vapeur de rats traités avec le décaméthylcyclopentasiloxane (D5) indiquent des effets (tumeurs de l'endomètre utérin) chez des femelles. Cette découverte s'est produite à la dose d'exposition la plus élevée (160 ppm) uniquement. Les études menées à ce jour n'ont pas démontré si cet effet se produisait par une voie pertinente pour l'homme.

OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Résultats
		Les résultats d'une étude répétée de 2 ans sur l'exposition par inhalation de vapeurs à l'octaméthylcyclotétrasiloxane (D4) chez des rats indiquent des effets (adénomes utérins bénins) dans l'utérus des femelles. Ce résultat s'est produit uniquement à la dose d'exposition la plus élevée (700 ppm). À ce jour, les

		études n'ont pas démontré si ces effets se produisaient par des voies pertinentes pour les humains. Une exposition répétée au D4 chez le rat a entraîné une accumulation de protoporphyrine dans le foie. Sans connaissance du mécanisme spécifique conduisant à l'accumulation de protoporphyrine, la pertinence de cette découverte pour l'homme est inconnue.

DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (540-97-6)

Méthode	Espèce	Résultats
		N'a pas provoqué de cancer chez les animaux de laboratoire.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui sont répertoriés comme toxiques pour la reproduction.

Nom chimique	Union européenne
OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE	Repr. 2

POLYETHYLENE GLYCOL (25322-68-3)

Méthode	Espèce	Résultats
		Ce produit ne présente pas de dangers connus ou supposés pour la reproduction

DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (541-02-6)

Méthode	Espèce	Résultats
		Ce produit ne présente pas de dangers connus ou supposés pour la reproduction

OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Résultats
		Susceptible de nuire à la fertilité

DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (540-97-6)

Méthode	Espèce	Résultats
		Ce produit ne présente pas de dangers connus ou supposés pour la reproduction

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

DIMETHYL METHYL(PROPYL(POLY(EO(HYDROXY) SILOXANE, TRIMETHYL SILOXY TERM (68937-54-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Sur la base des données disponibles, aucune toxicité spécifique pour un organe cible n'est attendue après une exposition

					unique par voie orale, par inhalation ou par voie cutanée.

POLYETHYLENE GLYCOL (25322-68-3)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Sur la base des données disponibles, aucune toxicité spécifique pour un organe cible n'est attendue après une exposition unique par voie orale, par inhalation ou par voie cutanée.

DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (541-02-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Non classé Sur la base des données disponibles, aucune toxicité spécifique pour un organe cible n'est attendue après une exposition unique par voie orale, par inhalation ou par voie cutanée.

OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Non classé Sur la base des données disponibles, aucune toxicité spécifique pour un organe cible n'est attendue après une exposition unique par voie orale, par inhalation ou par voie cutanée.

DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (540-97-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Non classé Sur la base des données disponibles, aucune toxicité spécifique pour un organe cible n'est attendue après une exposition unique par voie orale, par inhalation ou par voie cutanée.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

POLYETHYLENE GLYCOL (25322-68-3)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Sur la base des données disponibles, une classification STOT-RE n'est pas justifiée.

DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (541-02-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Sur la base des données disponibles, une classification STOT-RE n'est pas justifiée.

OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Chez les animaux, des effets ont été rapportés sur les organes suivants : Rein Foie voies respiratoires Organes reproducteurs féminins

DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (540-97-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Sur la base des données disponibles, une classification STOT-RE n'est pas justifiée.

Danger par aspiration Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

POLYETHYLENE GLYCOL (25322-68-3)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats

	Pimephales promelas	CL50	58900 mg/L	96 heures	
	Daphnia magna	CE50	22100 mg/L	48 heures	
	Toxicité pour les bactéries	CE50	> 10000 mg/L	16 heures	

DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (541-02-6)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 204 : Poisson, toxicité prolongée : 90 jours	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	CL50	> 16 µg/l	96 heures	
OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate	Daphnia magna	CE50	> 2.9 mg/L	48 heures	
	Pseudokirchneriella subcapitata	CEr50	> 0.012 mg/L	96 heures	
	Pseudokirchneriella subcapitata	NOEC	0.012 mg/L	96 heures	
Toxicité aquatique chronique	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	CL50	> 16 mg/L	14 jours	
Toxicité aquatique chronique	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	NOEC	>= 0.017 mg/L	45 jours	
Toxicité aquatique chronique	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	NOEC	>= 0.014 mg/L	90 jours	
Toxicité aquatique chronique	Daphnia magna	NOEC	0.015 mg/L	21 jours	
	Eisenia fetida	NOEC	>= 76 mg/kg		

OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	CL50	> 0.022 mg/L	96 heures	
	Cyprinodon variegatus	CL50	> 0.0063 mg/L	14 jours	
	Mysidopsis bahia	CE50	> 0.0091 mg/L	96 heures	
	Daphnia magna	CE50	> 0.015 mg/L	48 heures	
	Pseudokirchneriella subcapitata	CEr50	> 0.022 mg/L	96 heures	
	Pseudokirchneriella subcapitata	CE10	>= 0.022 mg/L	96 heures	
Toxicité aquatique chronique	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	NOEC	>= 0.0044 mg/L	93 jours	
Toxicité aquatique chronique	Daphnia magna	NOEC	0.0079 mg/L	21 jours	

DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (540-97-6)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Pseudokirchneriella subcapitata	CEr50	> 0.002 mg/L	72 heures	
Toxicité aquatique chronique	Daphnia magna	NOEC	0.0046 mg/L	21 jours	

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

POLYETHYLENE GLYCOL (25322-68-3)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301B : Biodégradabilité facile : Essai de dégagement de CO2 (TG 301 B)	28 jours	Biodégradation 90 %	Facilement biodégradable

DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (541-02-6)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OECD 310	28 jours	Biodégradation 0.14%	Devrait se biodégrader très lentement

OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE (556-67-2)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OECD 310	28 jours	Biodégradation 3.7%	Devrait se biodégrader très lentement

DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (540-97-6)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301B : Biodégradabilité facile : Essai de dégagement de CO2 (TG 301 B)	28 jours	Biodégradation 4.5%	N'est pas facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE	5.2
OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE	6.49
DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE	8.87

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit contient des substances classées PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
POLYETHYLENE GLYCOL	La substance n'est pas PBT/vPvB
DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE	Substance PBT Substance vPvB
OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE	Substance PBT Substance vPvB
DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE	Substance vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés	Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.
Emballages contaminés	Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN3082
Désignation officielle de transport de l'ONU	SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	A97, A158, A197
Code ERG	9L

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN3082
Désignation officielle de transport de l'ONU	SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE)
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274, 335, 969
N° d'urgence	F-A, S-F
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274, 335, 375, 601
Code de classification	M6

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE)
14.3 Classe(s) de danger pour le	9

transport
14.4 Groupe d'emballage III
14.5 Dangers pour l'environnement Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales 274, 335, 601, 375
Code de classification M6
Code de restriction en tunnel (-)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Décret n° 2021-1558 du 02/12/21 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement 4511

Allemagne
Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) très dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 3)

Pays-Bas

Nom chimique	Pays-Bas - Liste des Cancérogènes	Pays-Bas - Liste des Mutagènes	Pays-Bas - Liste des Substances Toxiques pour la Reproduction
OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE	-	-	Fertility Category 2

Union européenne
Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :
Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).
Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).
Product restricted per REACH Annex XVII: 3.

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
POLYETHYLENE GLYCOL - 25322-68-3	.?	-
DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE - 541-02-6	70.	-
OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE - 556-67-2	70. 75.	-

Polluants organiques persistants
non applicable

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)
E2 - Dangereux pour l'environnement aquatique, catégorie toxicité chronique 2

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone
non applicable

Inventaires internationaux

TSCA	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
DSL/NDSL	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
EINECS/ELINCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
ENCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
IECSC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
KECI	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
PICCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
AIIC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
NZIoC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :
TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels
NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3
H226 - Liquide et vapeurs inflammables
H361f - Susceptible de nuire à la fertilité
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende
SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :
PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)
vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)

Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »
+	Sensibilisants		

Remarque sur la révision Sections de la FDS mises à jour 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS
Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)
Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)
Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)
Agence de protection de l'environnement des États-Unis
Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)
FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV
Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)
Base de données sur les substances dangereuses
nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)
National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)
Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)
CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation
Organisation mondiale de la santé

Préparée par Lisa Bland
Préparée par

Remplace la date 20-mai-2022

Date de révision 21-avr.-2024

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Avis de non-responsabilité
Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité